

Lettre d'information du Collège et de l'École de droit d'Assas

Septembre 2025

N°9

SOMMAIRE

Actualités des Diplômes - 1

Actualités de l'Association - 5

Actualités des alumni - 9

Actualités des partenaires - 10

Événements à venir - 11



Éditorial. À la veille d'une nouvelle année universitaire, l'Association du Collège et de l'École de droit a le plaisir de vous présenter la neuvième édition de sa lettre d'information.

Ainsi qu'il est d'usage, celle-ci se fait l'écho des traditionnels événements de nos diplômes (Master class, Dialogues de l'École ou concours de plaidoyers du Collège), ainsi que de projets plus originaux initiés par nos étudiants. Du voyage de promotion à Strasbourg à l'organisation de procès fictifs, en passant par une conférence sur les modes alternatifs de résolution des différends, ce nouveau numéro atteste l'esprit entreprenant de nos élèves et leur implication grandissante au sein de l'Association.

En témoigne l'élection de nouveaux présidents, Alix Bachelerie pour le Collège de droit, Simon Le Magueresse pour l'École de droit et Me Camille Bisbarre, avocate à la cour et diplômée des deux formations, pour les alumni. Nous faisons entièrement confiance au nouveau bureau pour continuer de faire progresser cet enthousiasme auprès des étudiants, actuels comme anciens.

Nous vous souhaitons une excellente lecture ! **M. Le Dall, M. Mouchel et C. Nuel**



Actualités des Diplômes

Nous remercions bien sincèrement **M. Alexandre Le Pape-Gardeux** pour son engagement, tout au long de cette année, en qualité de chargé de mission pédagogique du Collège et de l'École de droit.

Lui succède **M. Nicolas Chapalin**, doctorant en droit privé, que nous avons le plaisir d'accueillir.

Conférence sur L'affaire Tapie. Vérité et mensonges.

Le lundi 27 janvier 2025, le Collège de droit et sa directrice, le Professeur **Cécile Pérès**, ont eu l'honneur d'accueillir **M. Jean Peyrelevade** pour la présentation de son ouvrage *L'affaire Tapie. Vérité et mensonges*, paru en mars 2024 aux éditions Odile Jacob.

Le Professeur **Olivier Beaud**, initiateur de l'événement, a introduit l'ouvrage en soulignant son intérêt pour la compréhension des dérives institutionnelles de la Ve République, notamment à travers l'affaire Tapie.

M. Jean Peyrelevade a exposé chronologiquement le déroulé de l'affaire qui a opposé Bernard Tapie au Crédit Lyonnais sur le rachat par la banque de la société Adidas. Son récit s'étend alors de son arrivée au Crédit Lyonnais en 1993 jusqu'à l'annulation de l'arbitrage frauduleux en 2015.

Il a ensuite détaillé le **parcours judiciaire de l'affaire**, interrompu par une décision de l'Élysée imposant une procédure d'arbitrage – se révélant favorable à Bernard Tapie – finalement annulée pour fraude. À cet égard, l'auteur a dénoncé l'immixtion du pouvoir politique comme une **atteinte grave à l'indépendance de la justice** et l'implication de plusieurs personnalités dans cette affaire, parmi lesquelles Christine Lagarde. Son livre se veut à la fois un témoignage et un appel à défendre l'impartialité de la justice dans une démocratie.



Le Professeur **Charles Jarrosson** a clôturé la conférence en apportant un éclairage juridique sur le recours à l'arbitrage, qu'il juge légal et pertinent malgré les dérives observées. Jean Peyrelevade a réaffirmé son désaccord sur la légitimité de cette procédure dans le contexte de l'affaire. La rencontre s'est terminée par une séance de dédicaces et les remerciements chaleureux du Collège de droit à l'auteur.

➤ [Plus d'information : L'affaire Tapie - Vérité et mensonges - Conférence de M. Jean PEYRELEVADE](#)

Journées portes ouvertes du Collège et de l'École de droit

Journées Portes Ouvertes du Collège de droit

Le samedi 8 février, le Collège de droit participait à la **Journée Portes Ouvertes** de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Tout au long de la journée, nos étudiants et leur directrice, le Professeur **Cécile Pérès**, se sont relayés pour accueillir les lycéens sur le stand dédié dans le hall du Centre Assas.

Cette journée a permis aux collégiens de **présenter la formation**, de partager leur quotidien au sein du Collège de droit et répondre à toutes les interrogations des élèves et de leurs parents. Ces échanges ont permis aux visiteurs de mieux comprendre l'esprit du diplôme, la richesse de ses enseignements et les opportunités qu'il offre.

Un grand merci à tous ceux qui sont venus à notre rencontre... en espérant vous retrouver bientôt parmi nous !



➤ [Plus d'information : Les modalités d'entrée au Collège de droit](#)

Le forum des Masters et l'Ecole de droit

L'École de droit était également présente dans le hall du Centre Assas lors du Forum des formations organisé le mercredi 5 mars 2025.

L'Association du Collège et de l'École de droit a assuré une **présence active sur le stand**, permettant aux visiteurs de rencontrer notre équipe et nos élèves. Ceux-ci ont pu répondre aux nombreuses questions des futurs candidats, en leur présentant la formation et leur parcours.

Merci aux étudiants engagés dans cette mission d'information, et bienvenue aux étudiants qui envisagent de rejoindre l'École de droit !

➤ [Plus d'information : Les modalités d'entrée à l'École de droit](#)



Retour sur la Master Class 2025 de l'École de droit

Le lundi 3 mars 2025, l'École de droit a organisé la cinquième édition de sa **Master Class**, en partenariat avec l'**Institut d'Études Judiciaires Pierre Raynaud**.

La Master Class est l'appel projet (pre-trial) d'un jugement de première instance, pour tester les arguments invoqués par les parties et réfléchir à l'issue possible du procès. Le jugement retenu cette année portait sur une **affaire d'injure publique** visant une figure fameuse de la politique française (Jean-Luc Mélenchon), à la suite de propos tenus par le réalisateur Olivier Marchal lors d'une émission télévisée diffusée en mai 2022.

Devant la Cour présidée par M. **Renaud Salomon** (avocat général près la Cour de cassation) assisté de Maîtres **Louis-Marie Pillebout** (associé, cabinet Simmons & Simmons) et **Agathe Raquin**, ancienne présidente de



la section alumni de l'Association (cabinet Thomas-Raquin, Le Guerer, Bouniol-Brochier), deux élèves de l'École (Clément Fourmann et Adam Ikeni) ont revêtu la robe pour assurer la défense de Jean-Luc Mélenchon face aux avocats d'Olivier Marchal, représenté par Me **François Pérès** (cabinet Hogan Lovells) et Romane Chardron, élève de l'École de droit.

Après en avoir **délibéré avec le public**, la Cour a confirmé la condamnation avec sursis d'Olivier Marchal pour injure publique, ainsi que la réparation civile symbolique.

➤ [Plus d'information : Retour sur la Master class 2025](#)

Dialogues à l'École de droit : « Le secret est-il, oui ou non, protégé par le droit ? »

Le 26 mai 2025, l'École de droit organisait ses traditionnels Dialogues sur le thème : « **Le secret est-il, oui ou non, protégé par le droit ?** ». Ont notamment été évoqués le secret de l'enquête, le secret des sources des journalistes, le secret des avocats et le secret des affaires.



Pour débattre de ce sujet transversal, d'éminents spécialistes ont été interrogés par les élèves de l'École, parmi lesquels **M^e Vanessa Boursado** (Vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris), **M. Gérard Davet** (journaliste d'investigation dans le quotidien *Le Monde*), **M. Benjamin Deparis** (président du Tribunal judiciaire de Nanterre) et **M. Emmanuel Varin** (General Counsel de la société Moët Hennessy).



Les débats ont été enrichis par la participation de **Me Vincent Nioré** (ancien Vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris) et la présence de **Me Louis-Marie Pillebout** (associé, cabinet Simmons & Simmons) et **Mme Delphine de Chalvron** (groupe L'Oréal).

Secret de l'enquête et de l'instruction, les sources des journalistes

Le secret correspond à ce qui est occulte et ne doit pas être révélé. Le secret s'oppose donc à un partage, à une connaissance publique. Ce principe constitue la pierre angulaire du secret de l'enquête et de l'instruction prévu par **l'article 11 du Code de procédure pénale**. Si les intervenants ont rappelé que le secret permet de garantir le respect de la présomption d'innocence et de tendre vers la manifestation de la vérité en assurant l'impartialité de l'enquête menée par le juge d'instruction, celui-ci heurte un autre intérêt légitime qu'est **l'information au public** (rendue possible grâce au secret des sources des journalistes) et souffre donc de nombreuses exceptions.

Vers une reconnaissance du Legal Privilege ?

La reconnaissance d'un *legal privilege* fait écho à la proposition de loi visant à garantir la **confidentialité des consultations juridiques** des juristes d'entreprise. Si les intervenants ont souligné le retard de la France, en comparaison des Anglo-saxons, ils ont aussi relevé l'importance de la **protection du secret** et d'une meilleure intégration des juristes dans la gouvernance des entreprises.

Jurisprudence et secret professionnel de l'avocat

Deux arrêts rendus le **11 mars 2025** par la Cour de cassation ont limité la portée du secret professionnel de l'avocat aux seules procédures juridictionnelles ou susceptibles de sanction, excluant les activités de conseil. Les intervenants ont exprimé leur **inquiétude** au regard des conséquences pratiques et éthiques induites par ces décisions.

À l'issue des débats, le Professeur **Pierre-Yves Gautier**, directeur de l'École de droit, a improvisé une synthèse au cours de laquelle il a rappelé l'importance du secret dans les métiers de juge, avocat, juriste d'entreprise ou journaliste et la difficulté de le concilier avec d'autres intérêts légitimes. À cet égard, **l'éthique professionnelle** demeure un pilier essentiel pour parvenir à un équilibre.

➤ [Plus d'information : Retour sur les Dialogues 2025 de l'École de droit](#)

Concours de Plaidoyers 2025 du Collège de droit : retour sur la finale

Dans le prolongements des enseignements de rhétorique portant sur l'art de la persuasion en droit, la cinquième édition du **Concours de Plaidoyers** du Collège de droit s'est tenue le lundi 23 juin 2025 au Centre Vaugirard. La grande finale a réuni six binômes d'étudiants de troisième année, lesquels se sont affrontés à travers trois procès fictifs inspirés d'œuvres littéraires.

L'édition 2025 se distinguait par un choix inédit : tous les cas proposés étaient tirés de romans d'un même auteur, **Friedrich Dürrenmatt**, figure majeure de la littérature suisse-allemande. Trois œuvres ont ainsi servi de support aux plaideoiries : *Justice*, *La Promesse* et *La Panne*.

Le jury, présidé par **Stéphane Braconnier**, président de l'Université, était composé de personnalités du monde juridique, universitaire et littéraire : les Professeurs **Cécile Pérès** et **Rebecca Legendre**, Mme **Emmanuelle Filiberti** (directrice des éditions Lextenso), **M. Alexandre Pateau** (traducteur de l'œuvre de Friedrich Dürrenmatt aux éditions Gallmeister) et Maîtres **Bertrand Périer** (avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation) et **Émile Lansade** (secrétaire de la Conférence du stage des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation).



Félicitations à **Éloi Vacher** et **Chloé Lardinois**, qui ont remporté la finale de cette cinquième édition du concours pour leur plaidoyer à l'accusation dans le procès tiré de *La Promesse*. La soirée s'est conclue par une lecture théâtrale d'un extrait du roman *La Panne*, mise en voix par son traducteur, Alexandre Pateau.

➤ [Plus d'information : Retour sur le Concours de Plaidoyers du Collège de droit](#)



Actualités de l'Association

Résultats du concours d'article juridique

Félicitations au binôme composé de **Jules Alvarez** et **Alexandra Boustany** qui remporte le Prix du meilleur article du concours d'article juridique de l'Association du Collège et de l'École de droit, et dont le travail sera publié dans la *Revue de Droit d'Assas*.

Le thème retenu cette année, « **Les symboles dans le Code civil** », a inspiré des contributions remarquées par le jury, qui était composé des Professeurs **Cécile Pérès**, **Marie Caffin-Moi** et **Thomas Genicon**.

Voyage de l'Association à Strasbourg

Du 25 au 27 janvier, la section Collège de droit de l'Association organisait son **traditionnel voyage**, qui réunit chaque année des étudiants des différentes promotions autour d'une destination européenne. En 2025, cap sur **Strasbourg**, ville emblématique du droit et des institutions européennes.

Ce séjour fut l'occasion de découvrir la ville entre promenades dans le centre historique, visites de musées, découverte de la célèbre cathédrale... sans oublier quelques dégustations de spécialités locales qui ont ajouté une touche conviviale à l'aventure !

Le voyage s'est conclu par une **visite au Parlement européen**, à l'occasion de laquelle les étudiants ont été accueillis pour une présentation du fonctionnement de l'institution. Celle-ci a été suivie d'enrichissants échanges avec un assistant parlementaire – un temps fort qui a donné un éclairage concret aux enseignements du Collège du droit.



Merci au FSDIE de l'Université et à nos partenaires pour leur précieux soutien dans l'organisation de ce beau voyage !

Une soirée à l'opéra pour l'École de droit



Le jeudi 13 février, les élèves de l'École de droit, accompagnés des parrains et alumni, ont assisté à la représentation de l'opéra « **Semele** » de Georg Friedrich Haendel au Théâtre des Champs-Élysées.

Opéra en trois actes « à la manière d'un oratorio » sur un sujet tiré des *Métamorphoses* d'Ovide, cette fable morale était portée par une distribution remarquable, avec Pretty Yende (Semele), Ben Bliss (Jupiter) et Emmanuelle Haïm à la direction.

La soirée s'est achevée par un moment de convivialité porté par de riches échanges entre les élèves et les parrains de l'École de droit.

Vente caritative au profit des Restos du Coeur

Le vendredi 14 février, les étudiants du Collège de droit se sont mobilisés pour une vente de gâteaux au profit des **Restos du Coeur**. Grâce à la générosité de toutes celles et ceux qui ont participé, 173 euros ont été récoltés pour cette belle cause solidaire.

Merci aux étudiants pour leur engagement, leurs contribution et leurs talents de pâtissier !

➤ [Plus d'information : Les Restos du coeur](#)



Les procès fictifs des étudiants du Collège de droit

Chaque année, l'Association organise un **procès fictif entièrement conçu et animé par les étudiants** du Collège de droit (réécriture du dossier, création des pièces à conviction, mise en scène du procès, participation aux délibérations et au jugement). L'enthousiasme suscité par cet événement a conduit à organiser non pas un, mais deux procès au cours du second semestre.

Merci aux étudiants ayant participé à l'organisation de ces procès originaux, ainsi qu'à ceux ayant incarné les protagonistes avec justesse et créativité !



Premier procès fictif - 1er février 2025

« D'or et de Sang »

Deux athlètes, une accusation de tentative de meurtre, un verdict pour violences aggravées.

À la veille de la finale de pentathlon moderne des Jeux de Paris 2024, deux athlètes de l'équipe olympique française en viennent aux mains. Ce qui semblait n'être qu'un différend sportif dégénère rapidement en une affaire pénale, sur fond de rivalité, de blessures graves et de soupçons de sabotage. Devant la cour d'assises, les versions se sont affrontées, appuyées par les témoignages de proches et de l'encadrement sportif.

Accusation

Dénonce une tentative de meurtre

VS

Défense

Soutient la légitime défense

La Cour a finalement écarté l'intention homicide, requalifiant les faits en violences aggravées, et condamné l'accusée à six ans de réclusion criminelle, dont quatre avec sursis.

Second procès fictif - 5 avril 2025 Un crime au cœur du pouvoir : Baron noir, dossier rouge

Un élu, une adjointe assassinée, un acquittement au terme d'un procès sous tension.

Véronique Bosso, adjointe loyale mais de plus en plus encombrante, aurait menacé de révéler des faits de corruption électorale. Quelques heures plus tard, elle est retrouvée morte. Philippe Rickwaert, figure centrale du parti et candidat à l'élection présidentielle, est accusé d'avoir voulu la faire taire.

Face aux jurés, les éléments s'accumulent : un mobile politique, un témoin oculaire, des échanges tendus et des personnages familiers aux amateurs de la série. Mais rien n'est simple. Les versions divergent, les intentions s'embrouillent et la défense joue la carte du doute raisonnable.

Au terme de l'audience, la Cour acquitte Rickwaert. Pas assez de preuves, trop d'incertitudes.

Modes alternatifs de règlement des différends : regards croisés avocat / magistrat

À l'initiative de l'Association, l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Collège de droit ont accueilli une conférence consacrée aux modes alternatifs de règlement des différends (MARD) le 8 avril 2025. Cette rencontre a réuni Me **Benoît Charot** (associé, Reed Smith LLP) et Monsieur **Fabrice Vert** (premier vice-président au Tribunal judiciaire de Paris) autour d'un dialogue consacré aux enjeux actuels des MARD dans le traitement des litiges civils.

La complémentarité MARD - Justice traditionnelle

Les intervenants ont insisté sur le **rôle complémentaire** que jouent les MARD à l'égard de la justice traditionnelle : ces derniers ne s'y substituent pas, mais constituent un soutien nécessaire. Ils permettent d'offrir une réponse adaptée à certains litiges, en particulier ceux de nature familiale ou contractuelle.

Avantages des MARD

Rapidité, souplesse, confidentialité, réduction des coûts : ces atouts sont apparus comme autant d'arguments en faveur d'un **recours accru aux MARD**. Leur capacité à préserver les relations juridiques et humaines est également un critère essentiel.



Enjeux

Les intervenants ont aussi mis en garde contre les **dérives** possibles d'une privatisation de la justice. L'encadrement juridique des MARD, leur accessibilité et la formation des acteurs sont essentiels pour garantir leur légitimité.

Conditions d'efficacité

La réussite d'un MARD repose, selon les intervenants, sur la **bonne foi des parties**, leur volonté de coopérer ainsi que sur la compétence des professionnels encadrant la procédure. Le rôle du juge évolue ainsi vers celui de facilitateur, ce qui implique une **transformation des pratiques professionnelles**.

➤ [Plus d'information : Regard croisé magistrat / avocat sur modes alternatifs de règlement des différends](#)

Bienvenue au nouveau bureau de l'Association !

À l'issue de l'assemblée générale de l'Association le 30 juin dernier, un nouveau bureau a été élu pour l'année universitaire 2025-2026. Félicitations à **Alix Bachelerie** et **Simon Le Magueresse** qui ont respectivement été élus Présidente de la section Collège et Président de la section École !

Ont également été désignés : Me **Camille Bisbarre** (Présidente de la section Alumni), **Mathilde Charrière** (Secrétaire générale), **Éléonore Dupont** (Secrétaire générale adjointe), **Émilien Ramon** (Trésorier) et **Lucie Leclerc** (Trésorière adjointe).

Administration - Votre Bureau

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou suggestion !



Alix BACHELERIE
Présidente de la section Collège
3e année du Collège



Camille BISBARRE
Présidente de la section Alumni
Présidente de l'Association



Simon LE MAGUERESSE
Président de la section École
2e année de l'École



Mathilde CHARRIÈRE
Secrétaire générale
Alumni



Éléonore DUPONT
Secrétaire générale adjointe
3e année du Collège



Émilien RAMON
Trésorier
2e année de l'École



Lucie LECLERCQ
Trésorière adjointe
2e année du Collège



Actualités des alumni

Concours de l'International Roman Law Moot Court

Lors de son séjour d'échange à Oxford, **Victor Bordereau**, diplômé du Collège de droit et élève de l'École de droit, a eu l'opportunité de participer à la 18e édition du Concours international de plaideoiries en droit romain (*International Roman Law Moot Court - IRLMC*).

Le concours s'est tenu à Oxford du 8 au 11 avril 2025 et a vu s'affronter des équipes composées de quatre étudiants et venues de huit universités européennes, pour débattre d'un cas fictif de droit romain. Victor Bordereau et ses coéquipiers d'Oxford, Kabir Suri, Lucia Roussel-Milner Roman et Raphael Monteiro, ont remporté ce concours. Félicitations à eux tous !



L'équipe était entraînée par le Professeur **Ciara Kennefick** qui intervient régulièrement à l'Université Paris-Panthéon-Assas et au Collège de droit en qualité de Professeur invitée.

➤ [Plus d'information : Réussite d'un étudiant diplômé du Collège de droit au Concours international de plaideoiries en droit romain](#)

Examens, concours et recrutements

Dans cette rubrique, vous retrouverez des informations sur la réussite des alumni du Collège et de l'École de droit. Si vous souhaitez faire paraître une actualité vous concernant dans le prochain numéro, n'hésitez pas à nous contacter : cdd.edd.paris2@gmail.com.

La rentrée universitaire marque le départ des anciennes promotions vers de nouveaux horizons. Chaque année, les étudiants du Collège de droit sont admis dans de prestigieux masters. En particulier, nous félicitons vivement les **14 étudiants** de troisième année admis aux programmes d'échange en Master avec l'**Université d'Oxford** et l'**University College of London (UCL)**.



Actualités des partenaires

Rencontre à l'étude Cheuvreux

Le vendredi 31 janvier 2025, les étudiants du Collège de droit ont eu la chance d'être accueillis par l'étude **Cheuvreux**, partenaire de l'Association. Ils ont découvert, auprès de Me **Coralie Leveneur** et Mme Roger, la fonction de notaire, de juriste en droit immobilier et le travail concret d'équipe au sein de l'étude.

Investi au service des particuliers, le **notaire** est un acteur principal du droit de la famille et du droit immobilier. Il est le centre des opérations immobilières et au cœur des questionnements juridiques contemporains à l'heure du **développement numérique**.



Rencontres avec l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Visite du conseil de l'Ordre

Dans le cadre du partenariat avec l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, les étudiants de deuxième année du Collège de droit ont eu la chance de découvrir les locaux de la Cour de cassation, les 7 mars et 4 avril dernier, en présence du Professeur **Cécile Pérès**, directrice du diplôme et de Me **Thomas Lyon-Caen**, président de l'Ordre.



Plusieurs présentations, assurées par Maîtres **Pierre Heuzé** et **Marie Molinié-Ozenfant** (avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation) et M. **Benoît Mornet** (avocat général à la Cour de cassation), ont également permis aux étudiants de mieux comprendre le rôle et les singularités des juridictions suprêmes.

➤ [Plus d'information : Partenariat avec l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation](#)

Verbe, droit et éloquence : la Finale de la Conférence du stage

Le lundi 2 juin 2025, des étudiants du Collège de droit ont assisté à la **finale de la Conférence du stage** des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Ce concours d'éloquence, qui réunit chaque année de jeunes juristes autour d'exercices oratoires particulièrement exigeants, portait sur un sujet inspiré d'un arrêt rendu par la Première chambre civile le 30 avril 2025 :

« La créance résultant de l'aide et l'assistance apportées par un enfant à ses parents qui excèdent les exigences de la piété filiale est-elle immédiatement exigible auprès de leurs bénéficiaires, en sorte que la prescription de l'action qui tend à son paiement peut courir du vivant de ces derniers ? »



Sous les ors de la Grand'Chambre, les candidats ont rivalisé d'arguments et de style, dans une démonstration de rigueur intellectuelle et de maîtrise de la parole face au jury, composé des actuels secrétaires et des membres du conseil de l'ordre.

Nous remercions chaleureusement Me **Thomas Lyon-Caen**, président de l'Ordre, de nous avoir invités à ce bel évènement, qui a ravi les étudiants !

➤ [Plus d'informations : La Finale de la conférence du stage de l'ordre des avocats aux Conseils](#)



Événements à venir

- 1 Le **jeudi 11 septembre 2025**, à 17h30, se tiendra la **rentrée solennelle du Collège et de l'École de droit**, dans l'amphithéâtre Charles de Gaulle du Centre Vaugirard, en présence de M. **Vincent Vigneau**, président de la chambre commerciale de la Cour de cassation qui fera le portrait de Félix Mazeaud et de Alexis Ballot-Beaupré, un des auteurs de la révision du procès Dreyfus.
- 2 La **remise des diplômes** de la promotion 2025 du **Collège de droit** est organisée le **vendredi 12 septembre 2025**, dans l'amphithéâtre Charles de Gaulle du Centre Vaugirard.
- 3 Le **jeudi 25 septembre 2025** aura lieu la **cérémonie de remise des diplômes** de la promotion 2025 de **l'École de droit**, dans l'amphithéâtre Charles de Gaulle du Centre Vaugirard. La cérémonie sera suivie d'un cocktail dans le jardin, accompagné par un orchestre de musique de chambre.

➤ [Plus d'information: Tous les événements à venir du Collège et de l'École de droit](#)